



**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

Ministère de l'Enseignement Supérieur,  
de la Recherche Scientifique et de la Technologie

**PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES JEUNES  
CHERCHEURS ((PEJC))**

**APPEL A CANDIDATURE 2010**

*Le dossier de candidature doit être envoyé en 2 exemplaires*

*Date limite de dépôt : 31 Octobre 2009*

## ***I- PRESENTATION***

Dans le cadre de promouvoir la recherche diplômante dans les domaines stratégiques à travers l'instauration des mécanismes incitatifs au profit des étudiants chercheurs, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST) a mis en place un programme annuel spécifique «**Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs**» (PEJC) en vue d'offrir aux doctorants des conditions encourageantes permettant à ces derniers de se consacrer efficacement à leurs travaux de recherche et en favorisant leur orientation vers les activités de recherche dans les spécialités prioritaires.

Dans le cadre de ce programme (PEJC) et dans la limite du budget ouvert chaque année, les doctorants à plein temps rattachés aux structures de recherche (laboratoires ou unités) peuvent bénéficier d'un «**contrat de recherche**» à durée déterminée à condition de se consacrer pleinement et exclusivement à leurs travaux de recherche. La durée du contrat est **de 12 mois au maximum**, avec possibilité de renouvellement sur appel à candidatures.

Ce contrat offre la possibilité aux étudiants concernés de bénéficier d'une rémunération, soumises à la retenue au titre de l'impôt et de la couverture sociale, d'un montant de **650 dinars /mois**.

## ***II- DOMAINES DE FORMATION CONCERNES***

Cet appel à candidatures 2010, couvre *exclusivement* les six domaines *prioritaires* de recherche suivants :

1. Sciences et techniques de l'ingénieur;
2. Biotechnologie;
3. Technologies de l'information et de la communication;
4. Energie;
5. Eau ;
6. Matériaux.

### ***III- CONDITIONS DE CANDIDATURE***

Le candidat de nationalité tunisienne doit remplir, obligatoirement, les 5 conditions suivantes :

1. Etre répertorié membre d'une structure de recherche (laboratoire ou unité);
2. Etre inscrit en deuxième ou en troisième année de thèse en Tunisie;
3. Avoir un age limite de 30 ans au premier janvier 2010;
4. Etre non bénéficiaire d'une bourse durant la période de validité du contrat;
5. N'ayant pas une activité rémunérée durant la période de validité du contrat.

Les candidats retenus doivent, obligatoirement, résider en Tunisie durant la période de validité du contrat.

### ***IV- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE***

#### **IV-1- Nouvelle candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Un formulaire de candidature, téléchargeable à partir du site du Ministère (**[www.mes.tn](http://www.mes.tn)**);
2. Une lettre de motivation manuscrite;
3. Une lettre de recommandation du Chef Laboratoire ou Unité de Recherche à laquelle appartient le candidat (sous pli confidentiel) ;
4. Un Curriculum Vitae détaillé du candidat;
5. Une copie de toutes les attestations d'inscription en thèse;
6. Une copie de tous les diplômes universitaires obtenus (avec les équivalences pour les diplômes étrangers);
7. Une copie de tous les relevés de notes (à partir de la première année de l'enseignement supérieur);
8. Une copie de la carte d'identité nationale;
9. Deux enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat.

## **IV-2- Candidature pour un renouvellement de contrat :**

Les étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans le cadre du «**Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs 2009** » (PEJC 2009) peuvent déposer un dossier de candidature pour un renouvellement de contrat dans le cadre de cet appel à candidature.

Le dossier de renouvellement doit, obligatoirement, comprendre les pièces suivantes :

1. Un formulaire de renouvellement, téléchargeable à partir du site du Ministère (*www.mes.tn*);
2. L'avis du directeur de thèse (sous pli confidentiel);
3. Une copie conforme de l'inscription pour l'année universitaire 2009-2010;
4. Une copie de la carte d'identité nationale;
5. Deux enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat.

## **V- DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être établi en **2 exemplaires** et déposé au bureau d'ordre central du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie ou envoyé par voie postale au :

**Ministère de l'Enseignement Supérieur,  
de la Recherche Scientifique et de la Technologie**  
(*Direction Générale de la Recherche Scientifique*)  
*Avenue Oueled Haffouz 1030 Tunis*

La date limite de dépôt est fixée au **31 Octobre 2009**.

Les dossiers parvenus hors délais ou ne respectant pas les conditions de candidature ne seront pas examinés.

## **VI- CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les services concernés de la Direction Générale de la Recherche Scientifique. **Tél. : 71 835 120**